

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 069-216902593-20231218-42885-DE



---

# Bilan 2022 du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

---

# SOMMAIRE

---

- Les aides financières individuelles
- Le profil des bénéficiaires

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 069-216902593-20231218-42885-DE



---

# Les aides financières individuelles

---

# Consommation du FAJ en 2022

Le FAJ est alimenté par les contributions suivantes:

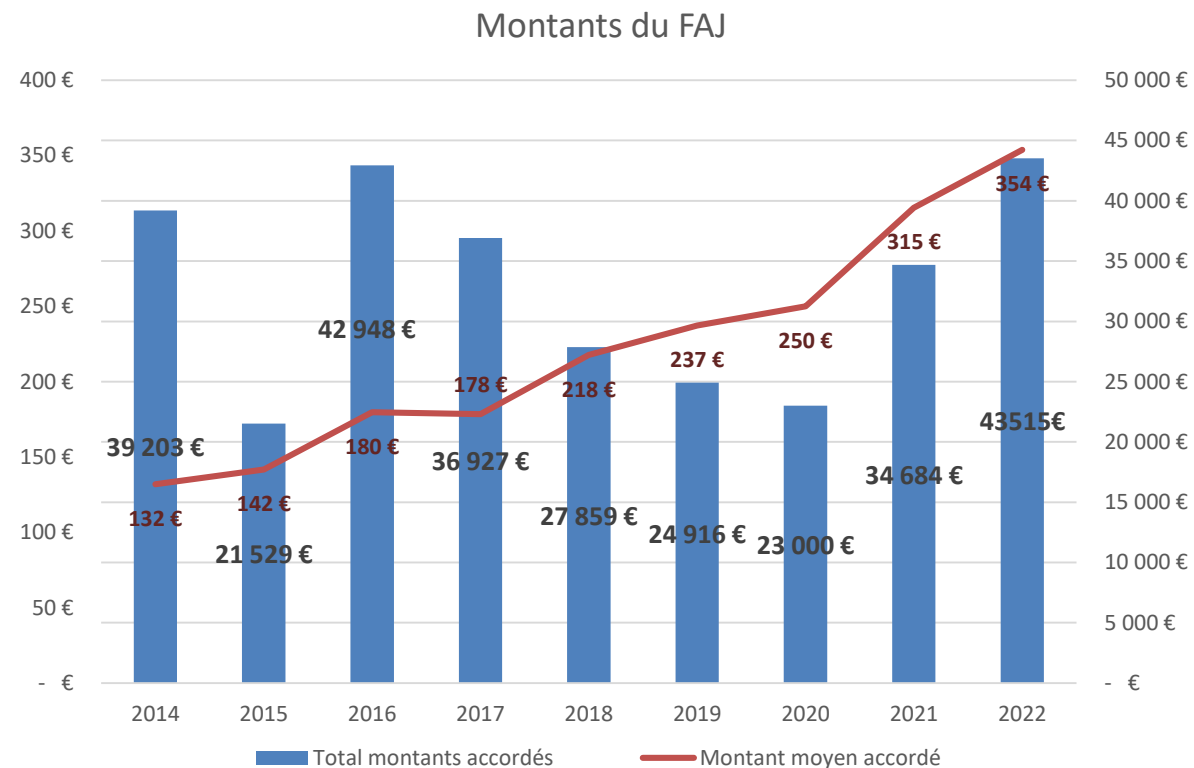
- Métropole: 21 000 €
  - Ville de Vénissieux: 21 000 €
- = **42 000€**

En 2022, au regard de la demande particulièrement soutenue, la Ville a décidé de mobiliser l'intégralité de sa contribution annuelle aux aides sociales apportées aux jeunes ainsi qu'une partie du solde cumulé depuis plusieurs années (reliquat) de l'enveloppe métropolitaine.

Le montant total des aides accordées en **2022** est de 43 515 € (+25% )  
Le montant moyen des aides délivrées par dossier est de 354€, (+12%)

Cette évolution s'explique par :

- ⇒ Les situations complexes des jeunes
- ⇒ L'actualisation du règlement intérieur du FAJ avec hausse des plafonds d'attribution



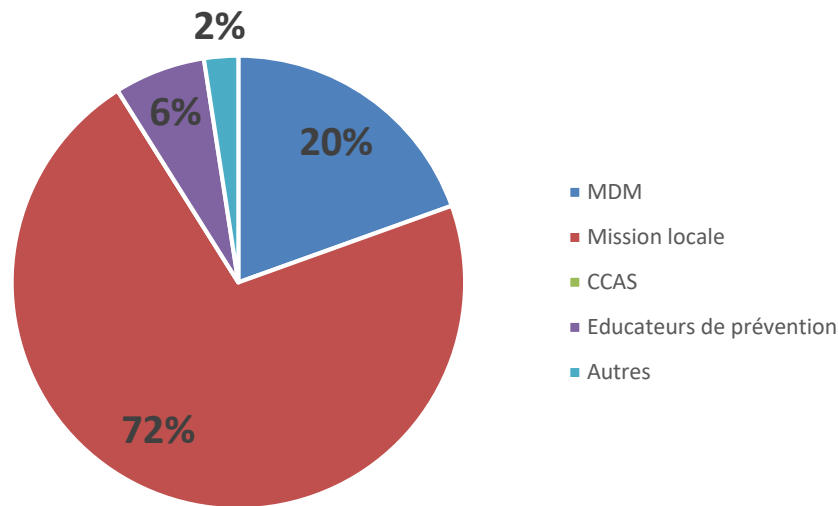
# Le nombre de demandes en 2022 et son évolution

En 2022, la commission FAJ a traité 127 demandes ( une demande peut comprendre plusieurs aides) et accordé 194 aides diverses (dont 4 refus), soit 14% de plus qu'en 2021.

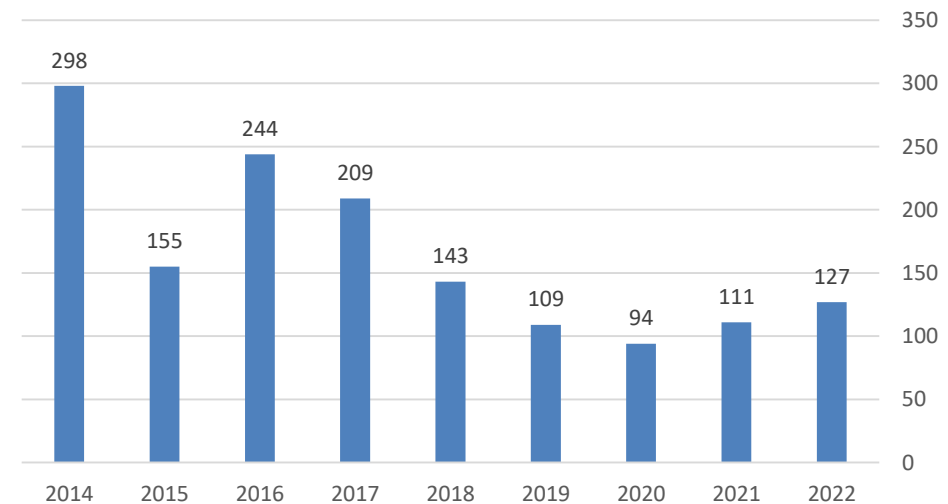
88 demandes ont été déposées par la Mission locale, 8 par des éducateurs de prévention et 24 par la Maison de la Métropole.

L'arrivée de 2 éducateurs spécialisés de la Métropole de Lyon sur le quartier du Charréard a contribué à l'évolution du pourcentage MDM .

Répartition des prescripteurs - FAJ 2022



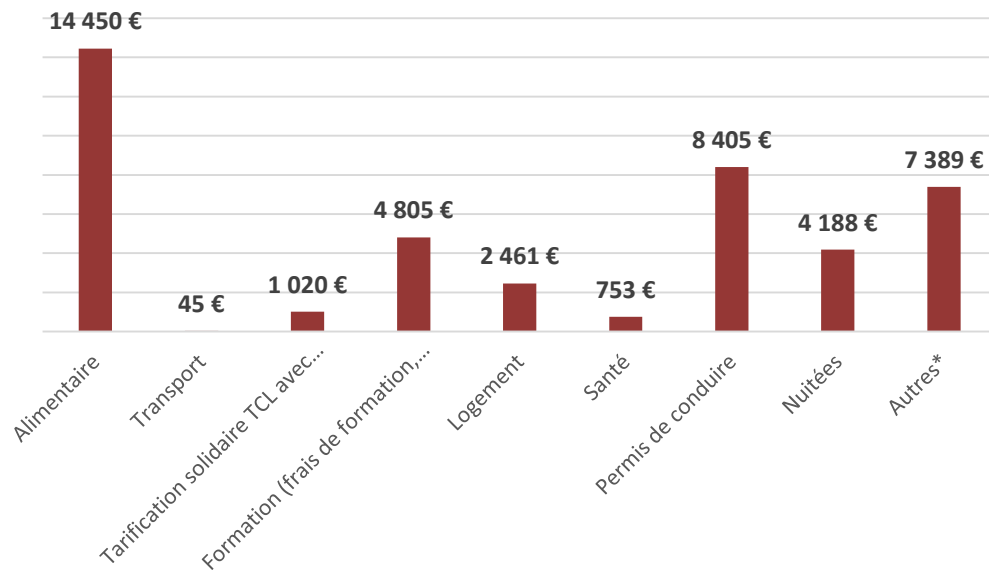
Evolution des demandes - 2014 à 2022



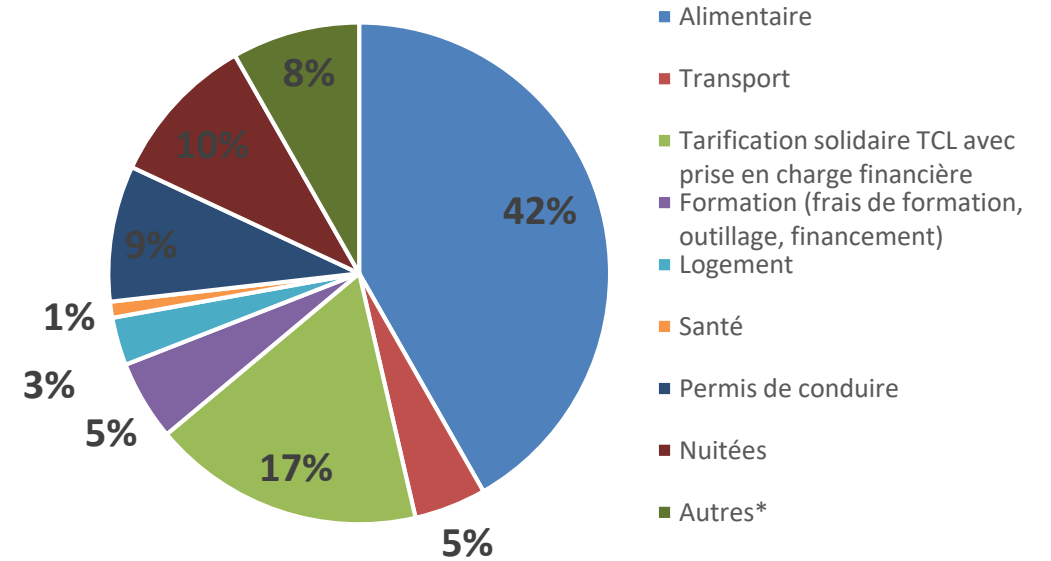
# Les types d'aides attribuées en 2022

**En 2022, 194 aides ont été attribuées contre 185 en 2021**

Montant par type d'aides attribuées en 2022



Répartition par type d'aides attribuées en 2022



# Focus sur l'évolution des montants accordés en 2022

---

- Près de la moitié de l'enveloppe du FAJ (18 638€) est dédiée à l'aide à la subsistance (alimentation + hébergement)
  
- L'aide au transport se réduit notamment du fait des tarifs solidaires mis en place par les TCL
  
- L'aide à la formation est très représentative (20k€) en raison:
  - du financement d'une session de Français Langue Etrangère pour 9 jeunes
  - De l'aide au permis de conduire qui a été réévaluée dans le nouveau règlement et très fortement mobilisée au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 069-216902593-20231218-42885-DE



---

# Le profil des bénéficiaires

---

# Le profil des bénéficiaires

Profil des bénéficiaires	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Répartition Femmes</b>	F : 51,6 %	50 %	50 %	43 %	56%	45%	50%	<b>F : 54%</b>
<b>Hommes</b>	H : 48,4 %	50%	50%	57%	44%	55%	50%	<b>H : 46%</b>
<b>En dessous de 20 ans</b>	41%	46%	44%	37%	44%	45%	41%	<b>50%</b>
<b>Entre 21 et 23 ans</b>	41%	42%	46%	44%	42%	41%	42%	<b>35%</b>
<b>Sans diplôme ou BEPC</b>	33,50%	22,60%	19,70%	24%	22%	23%	12%	<b>14%</b>
<b>Stage formation professionnelle</b>	49,60%	39,80%	24%	15,50%	8,57%	9,78%	10%	<b>5%</b>
<b>Demandeurs d'emploi ou sans activité</b>	22,60%	28,70%	26,40%	37%	56%	47%	38%	<b>31%</b>

On relève en 2022:

- ⇒ Une représentation des femmes à 54% (+4 points /2021)
- ⇒ Un rajeunissement des bénéficiaires (50% ont – de 20 ans)
- ⇒ Un recul de la proportion de jeunes en stage

# Le profil des bénéficiaires

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

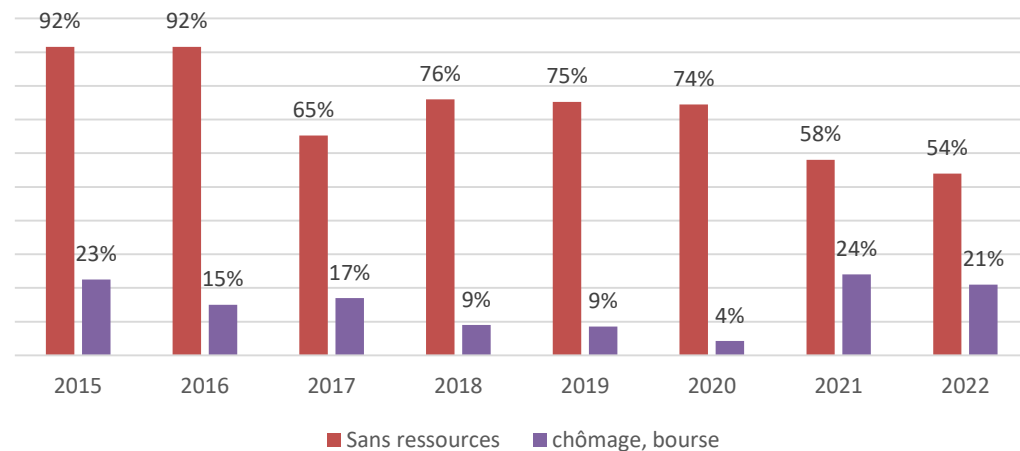
Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 069-216902593-20231218-42885-DE



## Profil financier des bénéficiaires

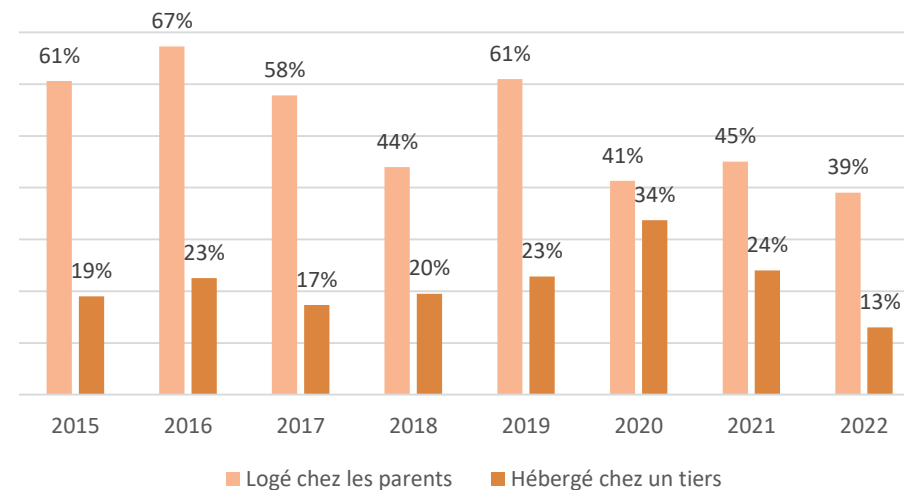


**En 2022, 11 jeunes bénéficiaires étaient en attente de versements de droits. Le FAJ est un relais que l'on peut mobiliser rapidement pour soutenir les jeunes.**

- La part des jeunes hébergés chez un tiers a à nouveau diminué sans que la part de ceux logés chez les parents n'ait augmentée.
- En revanche: 27 jeunes bénéficiaires du FAJ sont sans abri (13 en 2021)
- 8 jeunes vivent en foyer ou en centre d'Hébergement d'urgence (4 en 2021)

**=> les difficultés liées à l'accès au logement se sont aggravées !**

## Profil des bénéficiaires par rapport au logement



# Evolution du Règlement du FAJ en 2022

---

Le Conseil Métropolitain du 14/03/2022 a validé un nouveau règlement intérieur pour le FAJ élaboré en partenariat :

- **de nouvelles prises en charge possible** (dépenses informatiques et téléphoniques, augmentation du nombre de nuitées frais d'assurance responsabilité civile, certains timbres fiscaux ou, plus largement, les frais relatifs au passage du permis B)
- **de nouveaux publics éligibles** (16 - 18 ans, notamment les jeunes soumis à l'obligation de formation, jeunes sous statut étudiant ou scolaire, jeunes d'origine étrangère en situation régulière)
- **un plafond d'aide rehaussé** (800 € par année civile et par jeune)